



**PAYS DE  
LUMBRES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES  
PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL**

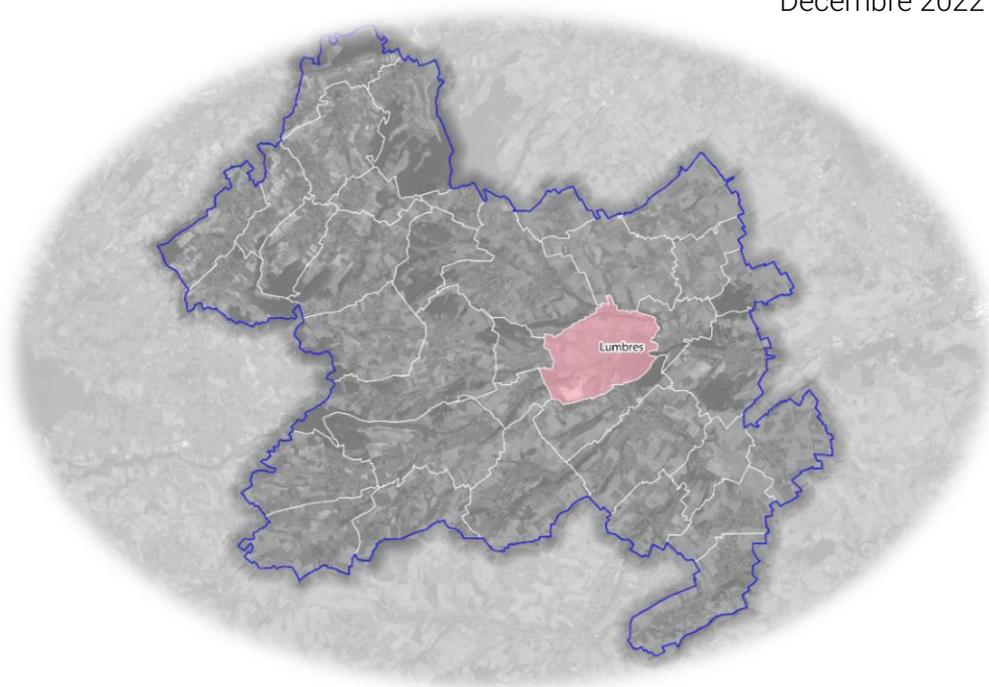
Commune de Lumbres

Révision allégée N°5

RESUME NON TECHNIQUE

Evaluation Environnementale Stratégique

Décembre 2022



# SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
1. Objet de la révision .....	3
2. Les évolutions des pièces du PLUi .....	5
3. Méthodologie appliquée dans le cadre de l'évaluation environnementale .....	6
4. Les principaux enjeux du site .....	8
5. Les principaux impacts du projet et les mesures associées .....	11
6. Analyse des incidences NATURA 2000.....	12
7. Articulation avec les autres Plans et programmes.....	13
8. Indicateurs de suivi.....	14

# 1. Objet de la révision

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL) a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 30 septembre 2019.

Le Conseil Communautaire de la CCPL a délibéré le 7 octobre 2021 afin d'engager la procédure de révision allégée n°5 du PLUI.

Comme il est possible de le constater au sein de cette délibération, la révision allégée avait initialement pour objet de :

- Modifier la trame carrière (ajout et suppression)
- Modifier la zone UK sur une surface de 5.32 ha.

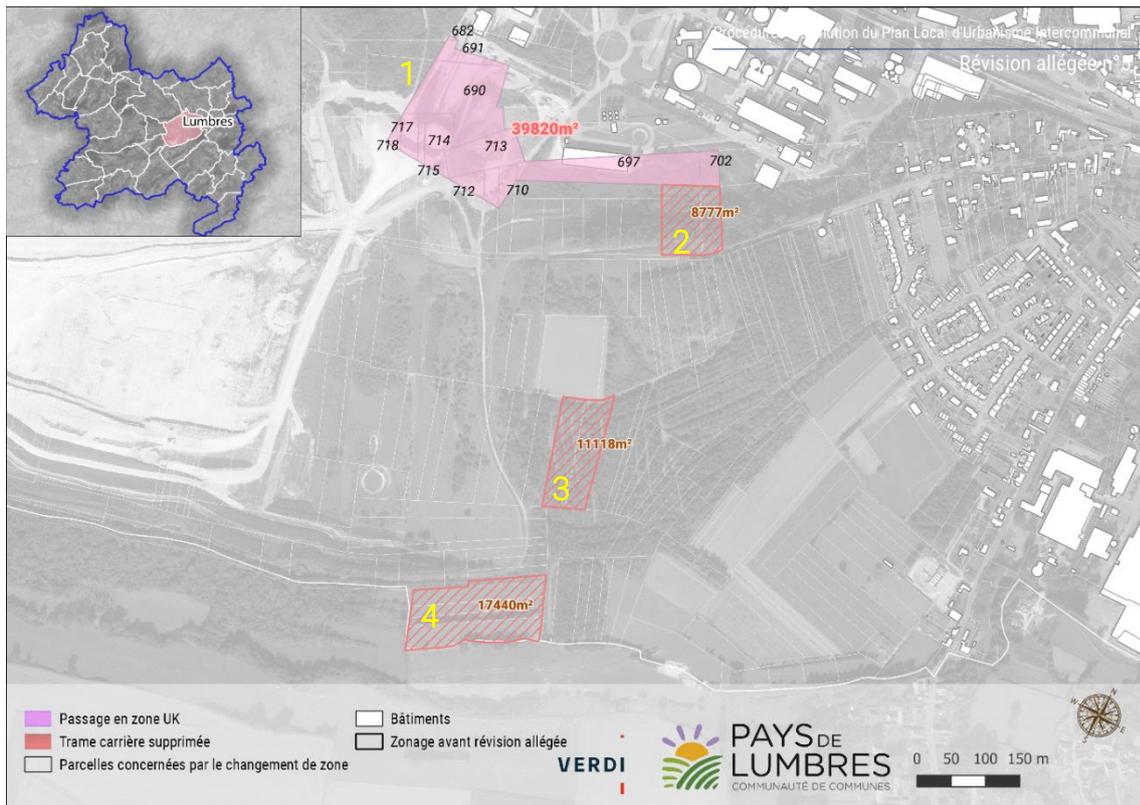
Au regard du retour de l'Autorité environnementale, des échanges effectués avec les services de la DREAL, le service urbanisme et aménagement de la DDTM et l'entreprise EQUIOM, il a été décidé de ne maintenir que l'augmentation de la zone UK et la suppression d'une partie de la trame carrière.

A noter que l'emprise de la zone UK a été réduite au regard de la mise à jour récente des besoins effectifs de l'entreprise EQUIOM et des études réalisées par l'entreprise. Cette dernière passe de 5.32 ha à 3.98 ha.

La procédure de révision allégée consiste donc à effectuer :

- **Le classement en zone « UK » d'une superficie de 3.98 ha.**  
Les terrains concernés sont actuellement classés en zone agricole « A » trame carrière. Ils sont situés en bordure de la zone UK actuelle et correspondent à une ancienne zone carrière aujourd'hui remblayée.  
Ils sont actuellement utilisés comme zone de stockage de la carrière où le parc d'engins est particulièrement actif.
- **La réduction de la trame carrière.**  
Celle-ci s'effectue sur la zone concernée par le changement de zone A vers UK soit 3.98 ha mais également sur d'autres secteurs sur une emprise de 3.73 ha soit 7.71 ha au total.  
Sur les 3.73 ha concernées par la zone agricole, 0.8 ha sont des espaces de bosquets, 1.1ha de forêts caducifoliées et 1.7 de champs cultivés.

Une extension de la zone UK existante permettrait de disposer, sur cette zone les activités de transformation des matériaux de la cimenterie. En contrepartie, des secteurs classés en trame carrière, de surfaces équivalentes, seraient supprimés pour revenir en zone agricole.



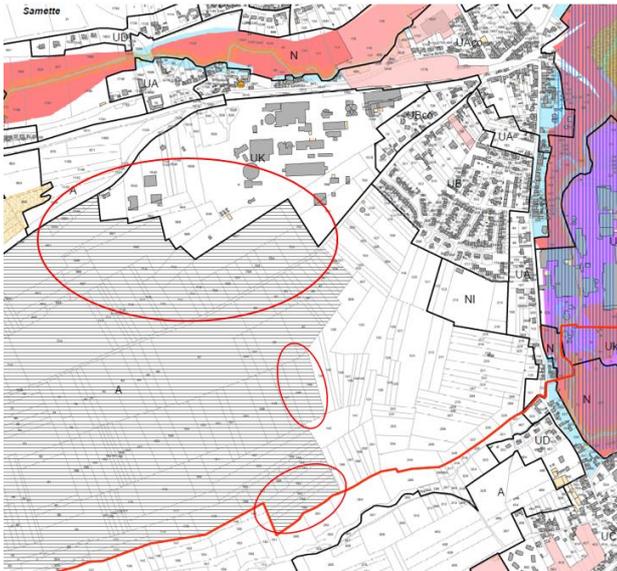
Localisation des sites sur le territoire communal

## 2. Les évolutions des pièces du PLUi

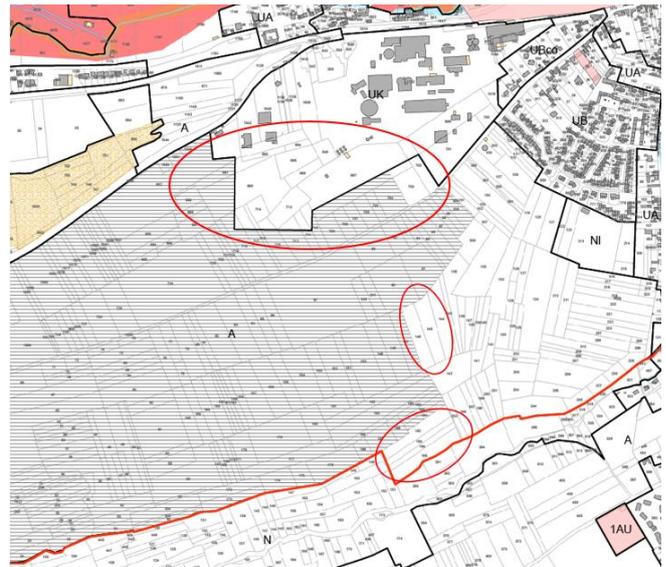
La révision allégée va entraîner la modification de plusieurs pièces du PLUi, à savoir :

- La modification du plan de zonage
- La modification du règlement écrit
- La modification du rapport de présentation

Les modifications sont évoquées au sein de la notice explicative de la révision allégée.



*Extrait du zonage avant modification*



*Extrait du zonage après modification*

Ce dossier aborde :

- L'analyse de l'état existant,
- La définition d'un projet urbain, de la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de l'urbanisme, des paysages et de l'architecture,
- La traduction réglementaire dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres

### 3. Méthodologie appliquée dans le cadre de l'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale est une démarche temporelle. Elle s'inscrit dans une approche « durable » et se décline sur plusieurs horizons.

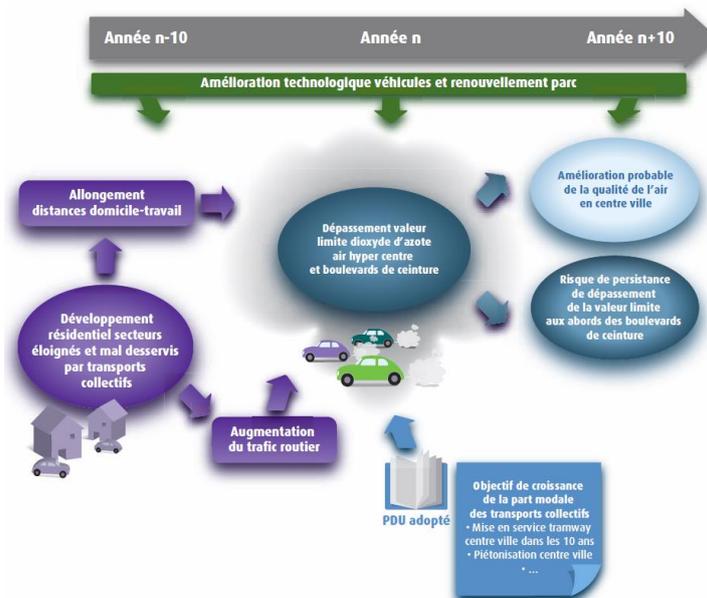
L'évaluation a été intégrée **tout au long de la démarche d'évolution du PLUi de la CCPL**, de son élaboration jusqu'à la fin de ce dernier pour en tirer un bilan. L'évaluation est également composée d'un suivi environnemental qui devra être mis en place pour en suivre la mise en œuvre.

L'évaluation intègre les éléments de projet déjà réalisés dans les études préliminaires du Programme K6 d'EQIOM.

Chaque étape de l'évaluation s'est nourrit de l'étape précédente et a alimenté l'étape suivante. Elle constitue donc une démarche itérative.

La démarche d'évaluation environnementale se veut donc progressive mais également prospective.

En effet, l'objectif est d'avoir une photographie du territoire à l'horizon du document afin de comparer, par la suite, les incidences de la procédure de révision allégée vis-à-vis du **scénario « au fil de l'eau »**.



Source : Commissariat général au développement durable - décembre 2011

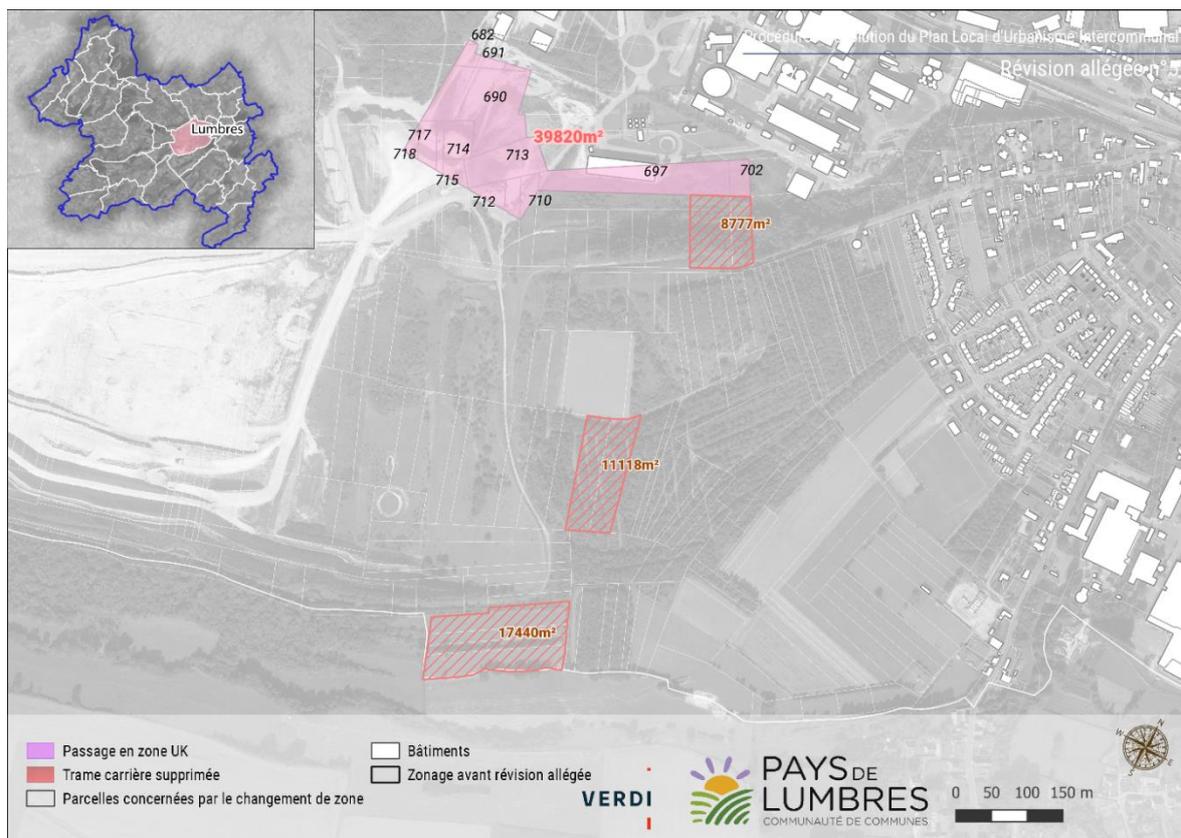
Pour chaque thématiques, sont présentés les tendances passées dont on envisagera le prolongement, et les politiques, programmes ou actions mis en œuvre et qui sont susceptibles d'infléchir ces tendances.

- **La dimension spatiale :**

Le périmètre d'étude servant de support à une évaluation environnementale peut varier selon les thématiques environnementales abordées sachant que les terrains concernés par la modification du zonage du PLUi s'étendent sur une superficie totale de 7.71 ha avec :

- 3.98 ha de parcelles passant de zone A trame carrière vers UK

- 3.73 ha actuellement en zone agricole « A » trame carrière passant en simple zone agricole « A »



*Localisation des secteurs concernés par la procédure*

A noter que la compréhension et la prise en compte de certaines questions nécessitent de regarder un périmètre plus large que celui du site faisant l'objet de la procédure ou alors du document d'urbanisme concerné.

Cela permet si besoin d'analyser les incidences des modifications apportées par la procédure (in fine celle du Programme K6), non seulement sur son strict périmètre, mais également sur les territoires limitrophes.

- **La dimension transversale :**

Cette évaluation est transversale pour tenir compte des effets directs et indirects de l'évolution du document d'urbanisme et pour assurer une gestion globale de l'évolution de l'environnement.

En effet, certaines évolutions peuvent avoir des effets bénéfiques au regard de certaines thématiques et en même temps générer des incidences neutres ou négatives sur d'autres. Cette vision croisée permet d'être dans une démarche de bilan environnemental dont la vision n'est pas univoque mais tient compte des liens entre les différentes composantes environnementales. Ces liens peuvent être directs ou indirects dès lors qu'une même composante environnementale remplit plusieurs aménités ou est potentiellement vulnérables à plusieurs facteurs d'altération.

En outre, les liens directs et indirects s'apprécient aussi en fonction des rapports fonctionnels potentiels ou existants entre différents espaces et milieux environnementaux. Par exemple, la préservation de l'intégrité de milieux riches au plan écologique ne dépendra pas seulement de la maîtrise de l'urbanisation sur le site même, mais aussi autour de lui et sur les espaces périphériques qui lui sont nécessaires pour fonctionner.

## 4. Les principaux enjeux du site

- Consommation du sol

Impacts identifiés sur les sites 1, 2, 3, 4	Impacts
<p>Les parcelles concernées par le changement de zone Agricole vers Urbaine n'ont aucune vocation agricole. Elles correspondent à l'activité de carrière.</p> <p>La suppression de la trame carrière sur une superficie de 3.73 ha permet de préserver ces espaces.</p>	Neutre

- Biodiversité et milieux naturels

	Impacts identifiés sur le site 1	Classification des impacts
Habitats	Destruction limitée d'habitats naturels d'ores et déjà liés aux activités du site. Aucun habitat d'intérêt communautaire recensé dans l'aire d'étude. Potentialité d'accueil d'habitats communautaires uniquement aux abords du projet K6.	Neutre
Flore	2 espèces protégées et 2 espèces menacées recensées aux abords du projet K6. Risque de détérioration des habitats favorables à ces espèces sans mesures de préservation.	Faibles
Amphibiens	2 espèces recensées se reproduisant aux abords du projet K6. Habitats (haies, bosquets, fourrés) potentiels (aucun amphibien recensé) détruits.	Faibles
Reptiles	1 espèce recensée aux abords non immédiats du projet K6. Aucun risque de destruction ni de perturbation de cette espèce.	Neutre
Oiseaux	Nombreuses espèces patrimoniales fréquentant les abords du projet K6. Peu d'espèces impactées directement par le projet. Risque de destruction de nids et de perturbation d'espèces patrimoniales lors de l'arasement de la végétation (haies, bosquets, fourrés) sur les secteurs accueillant des installations.	Modérés
Insectes	2 espèces menacées recensées aux abords du projet K6. Risque de détérioration des habitats favorables à ces espèces sans mesures de préservation.	Faibles
Mammifères	5 espèces protégées, dont 3 menacées, recensées dans l'emprise du projet K6. Risque de perturbation des espèces pendant leur phase de déplacement et de chasse.	Modérés
	<b>Impacts identifiés sur les sites 2, 3, 4</b>	
Biodiversité et milieux naturels	Les habitats et espèces recensées sur ces sites ne seront pas impactés par le projet K6. Aucun risque de destruction ni de perturbation de ces espèces.	Neutre

- **Paysages et patrimoine**

Impacts identifiés sur le site 1	Classification des impacts
Le passage en zone UK des 3.98 ha permettra l'implantation du nouveau four 6 qui engendrera une augmentation de l'emprise paysagère de la cimenterie sans dénaturer le patrimoine industriel du territoire. Le programme K6 permettra de reculer le nouveau four par rapport aux zones habitées. Les enjeux paysagers ont été approfondis suite à la concertation préalable.	Faible
Impacts identifiés sur les sites 2, 3, 4	
Le classement en zone agricole permettra la préservation paysagère du patrimoine naturel local.	Neutre à Positif

- **Risques**

Impacts identifiés sur les sites 1, 2, 3, 4	Classification des impacts
Le projet devra respecter les prescriptions en vigueur du règlement.	Neutre
Le programme K6 n'aura aucun impact sur le classement Seveso de la cimenterie, les combustibles liquides seront toujours utilisés dans le nouveau four et stockés sur le site. Le projet devra respecter la réglementation nationale concernant la directive SEVESO.	Neutre

- **Nuisances sonores**

	Impacts identifiés sur le site 1	Classification des impacts
Phase travaux	La phase travaux va engendrer des nuisances ponctuelles et temporaires pour les habitations les plus proches. La gestion des nuisances en phase travaux a fait l'objet d'un temps de concertation spécifique.	Fort
Phase exploitation	Lorsque le four 6 sera opérationnel, les nuisances sonores devraient être moins importantes qu'elles ne le sont actuellement.	Neutre à Positif
	Impacts identifiés sur les sites 2, 3, 4	
	Aucune activité engendrant des nuisances sonores n'est prévue sur ces sites	Neutre

- Ressource en eau

Impacts identifiés	Classification des impacts
Les économies d'eaux engendrées par le projet k6 permettent la préservation de la ressource en eau. Eqiom réalise des contrôles en continu de la qualité de l'eau rejetée dans le Bléquin.	Positif

- Nuisances olfactives

Impacts identifiés	Classification des impacts
Le nouveau four engendrera une diminution des émissions de SO <sub>2</sub> et une meilleure dispersion des rejets atmosphériques et par conséquent une diminution des nuisances olfactives.	Positif

- Impact sur les activités

Impacts identifiés	Classification des impacts
Les activités de la cimenterie seront pérennisées et augmentées, elles généreront de nombreux emplois indirects.	Positif

- Impact sur les déplacements

Impacts identifiés	Classification des impacts
Les enjeux liés à la circulation et au transport routier ont fait l'objet d'une concertation spécifique notamment avec le département. Malgré la bonne desserte du site et la répartition du flux sur l'ensemble de la journée, l'augmentation de la circulation pourrait engendrer des problèmes de circulation.	Moyen

## 5. Les principaux impacts du projet et les mesures associées

L'analyse des impacts est directement en lien avec les enjeux identifiés précédemment.

Pour chaque thématique, l'évaluation permet de qualifier la nature de l'impact (positif, neutre, négatif) mais aussi sa probabilité, sa durée et le caractère réversible des incidences si nécessaire. Au regard des incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan, des mesures d'atténuation peuvent être proposées.

NB : L'évaluation environnementale explicite les mesures prises par le document pour éviter, réduire ou compenser les incidences environnementales négatives. Néanmoins, le document ayant ses limites, certaines mesures peuvent être considérées comme des mesures d'accompagnement afin d'assurer :

- **La prise en compte de l'environnement sur des éléments que le PLU ne peut cadrer (exemple : modalités d'intervention en phase de travaux).**
- **La bonne retranscription de certains éléments qui s'imposent au document d'urbanisme (exemple : intégration du PPRI).**

Au regard des considérants de la MRAe et des enjeux recensés dans le cadre de l'état initial de l'environnement, les modifications engendrées par le changement de zonage (et in fine par la modernisation de la cimenterie), engendrent des impacts potentiels sur différentes thématiques à savoir :

### - **Des impacts sur l'occupation du sol et de la consommation foncière neutre**

Le passage de la zone A trame carrière en zone UK vient impacter 3.98ha de terres agricoles n'ayant aucune vocation agricole et étant d'ores et déjà impactées par l'activité de carrière. Le passage de 3.73ha de la zone A trame carrière à la zone agricole unique permet de protéger ces terres au fort potentiel de biodiversité.

### - **Des impacts sur le paysage, le milieu naturel et les continuités écologiques,**

Les différentes études réalisées, nécessaires au projet se sont attachées à limiter les impacts au regard des inventaires écologiques qui ont été réalisés. La zone n'intercepte pas de grand site écologique majeur. Toutefois des recommandations environnementales en lien avec le parti paysager ont été émises via notamment la préservation des haies, bosquets de la future zone UK ainsi que le suivi écologique de la future zone A avec le PNR pour la valorisation du patrimoine local (Chemin de la craie) et le Conservatoire des espaces Naturels des Hauts-de-France pour leur valorisation. Le volet paysager a fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la concertation préalable encadrée par la CNDP et des études sont en cours pour garantir l'insertion paysagère de la cimenterie, le projet K6 pourrait permettre d'améliorer l'existant.

## **6. Analyse des incidences NATURA 2000**

Le réseau Natura 2000 représente un véritable enjeu de développement durable pour la conservation des espaces et espèces remarquables. En effet, il permet de concilier sauvegarde de la biodiversité et maintien des activités humaines dans le cadre d'une entente locale co-animée par les acteurs du territoire. La pérennité des sites abritant des habitats naturels et des espèces de faune et de flore remarquable est essentielle. C'est pourquoi l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme doit intégrer l'évaluation des incidences Natura 2000.

Le projet n'est pas de nature à pouvoir altérer directement les habitats et les espèces d'intérêts communautaire qui s'y développent

L'impact sur le réseau Natura 2000 est considéré faible.

## 7. Articulation avec les autres Plans et programmes

La démarche d'évaluation environnementale doit obligatoirement inclure une description de l'articulation du PLUi avec les autres documents et plans-programmes, qu'ils soient eux-mêmes soumis ou non à évaluation environnementale. Le Code de l'urbanisme indique une hiérarchie entre les différents documents d'urbanisme, plans et programmes et un rapport de compatibilité ou de prise en compte entre certains d'entre eux.

Tout d'abord, l'évaluation environnementale a permis de vérifier l'adéquation du projet avec les actions du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi.

Le projet porté par la procédure ne remet pas en cause l'atteinte du projet de territoire porté par le PLUi.

L'ensemble des orientations des documents suivants et pouvant concernées la procédure de révision allégée a été étudié :

- Le SRADDET
- Le SCOT du Pays de Saint-Omer
- Le SDAGE Artois Picardie 2022-2026
- Le SAGE de l'Audomarois
- Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation du Bassin Artois-Picardie
- La Charte du PNR des Caps et Marais d'Opale
- Le PCAET

L'analyse a montré que les différentes prescriptions ont été prises en compte au sein du projet de révision allégée.

Aucune incompatibilité n'est à prévoir.

## 8. Indicateurs de suivi

Le code de l'urbanisme prévoit l'obligation d'une analyse des résultats de l'application du document d'urbanisme ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale à travers l'utilisation d'indicateurs de suivi.

Le choix des indicateurs, devant témoigner des évolutions du territoire, est guidé par plusieurs considérations. En effet, les indicateurs doivent à la fois être exploitables, représentatifs des enjeux qui caractérisent le territoire et faciles à obtenir avec les moyens dont on dispose, selon une périodicité leur permettant de rendre compte d'évolutions.

La présente évaluation environnementale étant réalisée dans le cadre du projet de révision allégée n°5 du PLUi de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres avec le passage d'une zone agricole trame carrière en zone carrière UK (site 1) et d'une zone agricole trame carrière en zone agricole unique (site 2, 3, 4). Pour le site 1, de nombreux indicateurs de suivi ne seront mobilisables qu'après l'aménagement du site.

Les indicateurs du PLUi retenus sont ceux ceinturés par un cadre bleu



## Thématique : Développement économique

OBJECTIFS	INDICATEURS	SOURCES	PERIODICITE DE SUIVI
Évolution de l'emploi par secteurs d'activités (dont activité agricole)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et types d'emplois</li> <li>• Nombre, type et effectifs des établissements</li> </ul>	INSEE, CLAP, ACOSS, RGA	Annuelle
Évolution des déplacements domicile-travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre total et part des actifs du Pays de Saint-Omer travaillant à l'extérieur du territoire</li> </ul>	INSEE – fichiers détails	Annuelle
Suivi de l'activité commerciale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et type de commerces dans le tissu urbain mixte,</li> <li>• Nombre, type et surface des commerces dans les zones commerciales</li> <li>• Nombre de locaux commerciaux vacants dans le tissu urbain mixte</li> <li>• Nombre de locaux commerciaux vacants dans les zones commerciales</li> <li>• Nombre d'emplois dans les zones commerciales</li> </ul>	AUD, SIREN, SOFIE, CCPL	Annuelle
Évolution des zones d'activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'établissements par zone d'activités</li> <li>• Nombre de locaux vacants par zones d'activités</li> <li>• Nombre d'emplois par zones d'activités</li> </ul>	AUD, INSEE, CCPL	Annuelle
Suivi de l'activité touristique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de lits des hébergements touristiques marchands et non marchands</li> </ul>	AUD, INSEE	Annuelle
Suivi de l'offre d'équipements et de services	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'équipements et de service par polarités</li> </ul>	INSEE, BPE	Annuelle

## Thématique : Environnement

OBJECTIFS	INDICATEURS	SOURCES	PERIODICITE DE SUIVI
Suivi des milieux naturels et à enjeux écologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Surface des grands types de milieux Surface des espaces suivant leur enjeu écologique et patrimonial</li> </ul>	ARCH	Triennale
Suivi de la fragmentation des milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Surface boisée /Nombre d'îlots boisés</li> <li>Densité d'obstacle à l'écoulement des eaux</li> <li>Nombre d'éoliennes installées</li> <li>Infrastructures réalisées (longueur, surface)</li> </ul>	Observatoire régional de la biodiversité, DREAL	Triennale
Etat de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'espèces faunistiques vulnérables, menacées, présumées disparues sur le territoire</li> <li>Nombre d'espèces floristiques vulnérables, menacées, présumées disparues sur le territoire</li> </ul>	Observatoire régional de la biodiversité, PNRCMO, GON, Conservatoire botanique de Bailleul	Triennale
Evolution de la qualité des continuités écologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Surfaces ayant fait l'objet d'une opération de restauration ou de confortement écologique</li> <li>Linéaire de haies bocagères</li> <li>Etat d'avancement des OAP Trame verte et bleue</li> </ul>	PNRCMO, Agence de l'eau, Conservatoire des espaces naturels... ARCH	Triennale
Suivi de la protection des espaces naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre et superficie des espaces naturels remarquables (zones humides, Natura 2000, réserves, ...)</li> </ul>	DREAL	Triennale
Préservation et mise en valeur des paysages	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'actions mises en oeuvre pour la préservation et la mise en valeur des paysages</li> </ul>	AUD, EPCI, PNRCMO	Triennale
Evolution de la qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat des captages</li> <li>Qualité de l'eau distribuée (conformité aux exigences sanitaires en vigueur)</li> <li>Indice de qualité des eaux de surface et des eaux souterraines</li> </ul>	Agence de l'Eau, ARS	Triennale
Suivi de la quantité en eau disponible	<ul style="list-style-type: none"> <li>m3 prélevés annuellement</li> </ul>	Agence de l'eau, SAGE	Triennale
Evolution de l'exposition au risque inondation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Surface bâtie en zone inondable</li> <li>Etat d'avancement des PPRI</li> <li>Evolution du nombre de catastrophes naturelles</li> </ul>	BDCARTO, Atlas des zones inondables, DDTM	Triennale
Sites et sols pollués	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de sites et sols pollués</li> </ul>	Basol et Basias	Triennale
Evolution de l'exposition aux risques industriels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'ICPE, SEVESO, silos à enjeux</li> </ul>	DDTM, DREAL	Triennale
Evolution de la qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indice de qualité de l'air ATMO</li> </ul>	ATMO (sous conditions adhésion)	Triennale
Progression de la production locale d'énergies renouvelables et de récupération	<ul style="list-style-type: none"> <li>Production totale d'énergie renouvelable par type d'énergie</li> </ul>	ENEDIS, GRDF, DREAL, observatoire climat Hauts de France	Triennale
Evolution de l'énergie consommée sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consommation d'énergie finale par secteurs d'activités</li> </ul>	INSEE	Triennale
Préservation du patrimoine bâti	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de bâtiments patrimoniaux faisant l'objet de travaux de rénovation</li> <li>Nombre d'opération engagées sur le patrimoine protégé au PLUi (prescriptions/recommandations)</li> <li>Nombre de monuments historiques (classés et inscrits)</li> </ul>	Fondation du patrimoine, comité d'histoire du Haut-Pays, DRAC	Triennale

## Thématique : Foncier

CRITERES / OBJECTIFS	INDICATEURS	SOURCES	PERIODICITE DE SUIVI
Suivi de la consommation foncière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surfaces urbanisées</li> <li>• Hectares à vocation agricole urbanisés</li> <li>• Hectares à vocation naturelle urbanisée</li> </ul>	MOS, AUD, OCS <sup>2</sup> D	Annuelle / Mise à jour OCS <sup>2</sup> D / Suivi du référentiel foncier
Suivi des opérations de renouvellement urbain	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et surfaces des opérations réalisées en renouvellement urbain</li> <li>• Nombre de logements créés en renouvellement urbain</li> <li>• Nombre de logements créés sur des secteurs ayant fait l'objet d'une convention EPF</li> </ul>	EPCI, AUD, EPF	Annuelle / Suivi du référentiel foncier
Suivi des zones d'activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hectares aménagés</li> <li>• Hectares consommés annuellement</li> <li>• Nombre d'emplois par hectare</li> <li>• Surface bâtie par hectare</li> </ul>	EPCI, AUD, SOFIE, OCS <sup>2</sup> D, SIREN	Annuelle / Mise à jour OCS <sup>2</sup> D / Actualisation Atlas des ZAE
Suivi des zones AU	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'ha aménagés et répartition par type (extension / densification / renouvellement urbain)</li> <li>• Nombre de logements réalisés dans les zones AU par typologie (accession libre / accession sociale / locatif privé / locatif social / béguinage)</li> <li>• Surface moyenne des parcelles aménagées</li> <li>• Densité bâtie brute et nette</li> </ul>	EPCI, AUD, OCS <sup>2</sup> D	Annuelle / Mise à jour OCS <sup>2</sup> D / Suivi du référentiel foncier